



APPEL A CANDIDATURE

Appui à l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de plans de gestion des forêts galeries et des têtes de source dans les Sous-bassins du Chari et du Logone

- Projet** : Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique Centrale (PREE)
- Titre** : Elaboration, adoption et mise en œuvre de plans de gestion des forêts galeries et des têtes de source dans les sous-bassins Chari/Logone
- Lieu** : Sous-bassin du Chari/Logone
- Supervision** : Chargé du projet PREE, Tchad
- Date de Publication** : 08.02.2021
- Date de Clôture** : 10.03.2021

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En Afrique centrale et occidentale, les écosystèmes naturels et leurs ressources connaissent une dégradation continue et aggravée par les impacts négatifs des actions anthropiques et du changement climatique. Cette situation est préjudiciable aux biens et services que procurent ces écosystèmes aux populations. Pour endiguer ce phénomène, les pays, les organismes de bassin et les institutions régionales d'intégration développent des initiatives mais leurs impacts restent encore insuffisants au regard des enjeux. Face à ce constat, l'UICN et ses partenaires stratégiques d'Afrique centrale et occidentale ainsi que SIDA, ont mené une réflexion qui a abouti à l'identification d'un projet d'envergure intitulé : « *Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique Centrale et Occidentale (PREE)* ».

Ainsi, Le projet est mis en œuvre dans les Sous-bassins du Chari et Logone. C'est dans ce contexte que le Bureau PREE Tchad/UICN, recherche un bureau d'étude ou un(e) consultant (e) pour mener cette étude dans le cadre du présent projet.

II. OBJECTIF GLOBAL DE L'ETUDE

Dans le cadre du présent projet, l'objectif global est d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de 2 plans de gestion communautaire des forêts galeries et têtes de source dans les Sous-bassins de Chari et du Logone aux regards des niveaux actuels de dégradation et de la recherche de solutions appropriées d'accompagnement des communautés en vue de leur adaptation qui permettront aux acteurs socioprofessionnels et aux décideurs nationaux et leurs partenaires techniques et financiers de disposer d'outils de planification.

Ce qui aboutira au résultat suivant : les cadres opérationnels et institutionnels ainsi que les instruments juridiques d'opérationnalisation de la gestion intégrée des ressources en eau, de l'environnement et du changement climatique sont adoptés et appliqués dans les organismes des Sous-bassins du Chari/Logone.

III. TACHES DU (DE LA) CONSULTANT (E)

1. Faire un état des lieux des forêts galeries au niveau des Sous-bassins du Chari et Logone dont les formations végétales sont menacées de disparition sous l'effet de l'accentuation des actions anthropiques et aux changements climatiques ;
2. Identifier les opportunités de préservation pouvant atténuer la dégradation des écosystèmes ;
3. Rechercher les solutions appropriées d'accompagnement des communautés en vue de leur adaptation ;
4. Elaborer et mettre en œuvre 2 plans de gestion communautaire des forêts galeries et des têtes de sources dans les Sous-bassins du Chari/Logone.

La mission mettra un accent particulier sur les enjeux de la participation effective des communautés (avec au moins 30% des femmes et des jeunes). Les résultats de cette mission permettront à l'UICN et ses partenaires d'accompagner les organismes de bassins dont la CBLT et les services étatiques en charge de l'eau des pays membres de ces sous-bassins dans la mise en œuvre effective de la GIRE, à court et moyen termes.

IV. SPECIFICATIONS DE LA MISSION

La mission s'appuiera, entre autres, sur les documents politiques et/ou de stratégies et outils de l'UICN et les orientations de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA) ainsi que les documents-cadres, outils et orientations des agences pertinentes des Nations Unies, organisations internationales et nationales ou tout autre document pertinent.

La mission passera également en revue les documents légaux (lois, décrets, arrêtés, ordonnances) ainsi que les documents et études existants dans les pays des sous-bassins du Chari/Logone afin de bien cerner et documenter l'étendue et la pertinence de l'étude. En outre, la documentation traitant des groupes vulnérables en lien avec les changements climatiques, la gestion et l'exploitation irrationnelle des forêts galeries et têtes de sources caractérisant la dégradation de ces écosystèmes par Sous-bassin sera identifiée et analysée. Sur la base de la documentation consultée, le/la consultant(e) précisera le degré de dégradation des écosystèmes, le niveau de vulnérabilités des communautés des sites identifiés dans les pays membres afin de leur prise en compte dans le plan de gestion.

La mission interagira également avec les parties prenantes (CBLT, Services étatiques déconcentrés, les communautés locales) et l'équipe du projet, ainsi que les différents experts de la région et d'ailleurs ayant la maîtrise de la problématique en lien avec la GIRE et les changements climatiques des sous-bassins Chari/Logone. La consultation se fera virtuellement et/ou au cours de rencontres physiques si le contexte le permet.

Pour le suivi et le contrôle de l'étude, un comité de suivi composé de l'Equipe PREE, des Services déconcentrés du Tchad et du Cameroun en charge de l'Eau et de la CBLT, 2 représentants des communautés sera mis en place et sera chargé de :

1. Suivre et garantir la bonne exécution de la mission ;
2. Veiller à l'intégration des différents amendements par le consultant ;
3. Organiser les réunions de cadrage et l'atelier de validation en fin de mission.

V. RESULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES

Globalement 2 plans de gestions communautaires des forêts galeries et têtes de sources sont élaborés dans les Sous-bassins du Chari et Logone. Pour cela, les livrables attendus sont :

1. Un rapport de démarrage de la mission soumis dix (10) jours après la signature du contrat. Ce rapport détaillera la méthodologie et les différents calendriers

finaux de réalisation de la mission prenant en compte les conclusions des échanges avec le commanditaire de la mission, la méthodologie finale de la mission prenant en compte les discussions de démarrage avec le commanditaire et les acteurs clés de la mission, le sommaire du rapport à produire et un état de toutes observations pertinentes relatives à la bonne exécution de la mission ;

2. Un rapport général reflétant les résultats de la mission selon les objectifs décrits à la section II du présent appel d'offre. Le rapport présentera les résultats de la mission par niveau régional, par organisme de bassin, et par agence nationale de l'eau ;
3. Un rapport provisoire sera soumis pour revue et commentaires avant la production des livrables finaux ;
4. Un document final de politique nationale assortis de plan d'action.
5. Une synthèse ou résumé exécutif, soumis dix (10) jours après le rapport final.

VI. DUREE ET DEROULEMENT DE LA MISSION

L'étude est prévue pour une durée d'un mois et demi (45) jours et inclut les périodes de validation par le comité de suivi. Elle se déroulera en tenant compte des livrables susmentionnés au point V des présents TDR.

VII. PROFIL DU CONSULTANT

Sont autorisées à prendre part à la présente consultation, les personnes physiques ou morales figurant sur l'appel à candidature justifiant nécessairement de la présence de :

Un chef de mission

1. Titulaire d'un diplôme (bac+5 au moins) en Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) justifiant d'une expérience d'au moins dix ans en matière de fourniture d'expertise-conseil dans de gestion des ressources en eau ou d'une étude similaire ;
2. Une expertise et expériences démontrées en termes d'analyse et de formulation de plan de gestion communautaire des forêts galeries et têtes de source ;
3. Démontrer une bonne compréhension des problématiques et expérience avec les politiques, stratégies et institutions de gestion des ressources en eau dans les sous-bassins du Chari/Logone ;
4. Justifier des exemples de missions similaires accomplies avec succès.

La composition de l'équipe est laissée à l'initiative des candidats en fonction de l'approche méthodologique et les qualifications ainsi que les expériences des

membres de l'équipe proposée par le soumissionnaire. Néanmoins, il est attendu que l'équipe, dans son ensemble, puisse démontrer des qualifications et compétences en lien avec le domaine de la mission.

Par contre, lorsque la soumission est déposée par un groupement sans personnalité juridique, elle est signée par chacun des membres qui doivent s'engager solidairement et désigner celui d'entre eux chargé de représenter le groupement vis-à-vis de l'autorité contractante.

En outre, le(les) consultant(s) paiera(ont) tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de sa proposition et l'autorité contractante ne sera en aucun cas responsable de ces coûts ni tenue de les payer, de quelque façon que se déroule le processus de la demande de propositions et quel qu'en soit le résultat.

VIII. CONTENU DES PROPOSITIONS

Les experts et cabinets qui souhaitent exprimer leur intérêt pour cette consultance sont priés de bien vouloir fournir :

1. Une lettre de présentation décrivant la compréhension générale de l'enjeu, les objectifs de la mission et incluant une liste des organisations qui pourront servir de modèles de comparaison des bassins et sous-bassins.
2. Une offre technique décrivant les étapes, méthodes et outils proposées, une liste des livrables ainsi qu'un calendrier détaillé des activités à mener pour chaque livrable ;
3. Une offre financière comprenant un budget détaillé en lien avec chaque livrable, les honoraires et frais ventilés par homme/jour et par unité, le calendrier de versement.
4. Un dossier démontrant l'expérience des experts proposés, y compris un CV détaillé, la liste des études pertinentes et si possible des copies des rapports les plus pertinents.

L'autorité contractante peut, à tout moment avant la date limite de remise des propositions, pour des raisons qui lui sont propres ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un consultant, modifier le dossier de demande de propositions en publiant un additif.

L'additif sera notifié par écrit, télex, télégramme, télécopie ou courrier électronique à tous les consultants qui auront acheté le dossier de demande de propositions et cet additif s'imposera à eux.

Pour donner aux consultants le délai nécessaire à la prise en considération de l'additif, l'autorité contractante peut reporter la date limite de remise des propositions.

- a) les termes de référence tels qu'ils figurent dans le dossier de demande de propositions paraphés à chaque page par le consultant ;
- b) si requis dans les données particulières de la note d'information aux consultants, un document intitulé « Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés » à établir par le consultant et contenant la description de l'organisation proposée, pour la réalisation des prestations, ainsi qu'une note

récapitulant les observations et suggestions de toute nature que le consultant jugerait opportun de faire sur les termes de référence ;

- c) la liste nominative des experts avec leur curriculum vitae certifié exact et signé par leur titulaire;
- d) la liste des prestations similaires exécutées pendant les cinq (05) dernières années au Tchad ou ailleurs avec les fiches de projets (*tel que spécifié aux données particulières de la demande de propositions*);

En plus de ces documents, les candidats Tchadiens soumissionnant seuls ou en groupement avec un cabinet étranger devront produire les documents suivants :

- une attestation de situation fiscale ;
- une attestation de situation cotisante à ses obligations sociales ;
- une attestation de l'agence judiciaire du Trésor ;
- une attestation de la Direction chargée de la réglementation du travail et des lois sociales;
- une attestation d'inscription au registre de commerce et du crédit mobilier légalisée ;
- une attestation de non faillite.

Les attestations ci-dessus doivent être en cours de validité à la date limite de dépôt des propositions fixée par l'autorité contractante.

Les consultants qui ont une base fixe ou un établissement stable dans la zone CEMAC, doivent fournir les pièces requises par la législation du pays où ils sont installés en plus des pièces énumérées ci-dessus (a à d).

Les consultants individuels ne sont pas concernés par la production des pièces administratives.

La proposition financière est composée des documents ci-après :

- a) le modèle de l'acte d'engagement de la proposition financière dûment rempli et signé par le consultant ;
- b) l'état récapitulatif des coûts et les ventilations des coûts ;
- c) la ventilation des taux fixes ;
- d) le projet de contrat paraphé à chaque page.

IX. CANDIDATURES

Les dossiers de candidature devront parvenir au Bureau de l'**UICN-Tchad** avant le Les dossiers de candidature devront parvenir au Bureau de l'**UICN-Tchad** avant le **10 mars 2021 à 16 Heure (UTC-GMT)**, signées et adressées à Monsieur le **Chargé de projet PREE Tchad** avec copié au **Coordonnateur Régional Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique Centrale et Occidentale (PREE)**.

Par email en fichiers sous format PDF, aux adresses suivantes : magloire.dadoum@iucn.org; Ludovic.TAPSOBA@iucn.org avec la mention «**Elaboration, adoption et mise en œuvre de plans de gestion des forêts galeries et des têtes de source dans les sous-bassins Chari/Logone**».



Veillez noter que seuls les candidats sélectionnés seront personnellement contactés pour participer aux entretiens.

X. EVALUATION DES OFFRES

L'offre sélectionnée sera celle qui présentera l'offre technique la plus robuste, soutenue par l'analyse la plus avancée et l'offre financière présentant le meilleur rapport prix/qualité selon les critères ci-dessous :

1. La qualification du chef de mission (30%) ;
2. La qualification de l'ensemble de l'équipe éventuelle (20%) ;
3. La qualité de l'offre technique (30%) ;
4. Le montant de l'offre financière (20%).

XI-CONTACTS

Pour tout renseignement complémentaire, les consultants pourront s'adresser à :

Dadoum Djeko Magloire, Chargé de projet, Projet PREE Tchad, Bureau UICN Tchad, E-mail : magloire.dadoum@iucn.org et Camille.Jepang@iucn.org